

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet de modification simplifiée n°11 du PLU d'Allaire

Par délibération n°2024-X du 8 juillet 2024, le Conseil Communautaire de REDON Agglomération a engagé le projet de modification simplifiée n°11 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allaire.

Le projet de modification simplifiée du PLU vise à exonérer la création de places de stationnement en zones Ua (zones urbain mixte) et Ub (zone à dominante habitat) pour les projets de changement de destination, de réhabilitation ou d'extension de bâtiments existants.

La mise à disposition du dossier de projet de modification se déroulera :

**du lundi 14 octobre au mercredi 13 novembre 2024 inclus  
en mairie d'Allaire et au siège de REDON Agglomération  
aux jours et heures habituels d'ouverture**

Pendant toute la durée de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur :

- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Sur cette même période, le public pourra adresser ses observations :

- Sur les registres papier ouvert en mairie d'Allaire et au siège de REDON Agglomération ;
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@allaire.bzh](mailto:mairie@allaire.bzh) en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°11 du PLU » ;
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil communautaire de REDON Agglomération qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et des observations du public.